

PV Réunion générale des clubs 30.05.2023

REUNION GENERALE DES CLUBS DU 30.05.2023.

1. ACCUEIL.

La réunion générale des clubs étant obligatoire, le secrétaire procède à l'appel des clubs. Tous les clubs, à l'exception de Marche, sont représentés par au moins un membre. Les représentants de Bertrix accusent un léger retard, justifié.

2. MOT DU PRESIDENT.

- a) C'est la première fois depuis de nombreuses années que M. Forget ne présidera pas cette réunion générale des clubs. Il a tenu néanmoins à réaliser un travail important dans sa nouvelle fonction de président honoraire, c'est la confection d'un dossier qui permettra à notre asbl de porter le titre de « Royal ». En tous cas, nous avons reçu un accusé de réception du Chef du Cabinet de sa Majesté le Roi.
- b) Nous avons vécu une saison très riche puisque nous avons constaté un renouveau au niveau masculin. Nous comptons actuellement un total de 1.490 membres.
- c) Le travail effectué par la commission technique a été très efficace. Nous en avons comme preuve le fait qu'à l'ouverture par l'ADEPS des inscriptions pour le stage d'été de juillet prochain, les inscriptions étaient complètes en moins de 24 heures.
- d) Il y a lieu de mentionner également les excellents contacts qui ont été assurés par cette même commission avec les responsables du GDL qui ont permis de mettre en place des matchs entre les équipes des 2 Luxembourgs, et que d'autres ont déjà été programmés.
- e) La désignation d'un responsable du mini-volley a permis des prises de contact avec les clubs de la province pour essayer de relancer les tournois qui ont existé dans le passé.
- f) 13 nouveaux arbitres vont agrémenter le contingent des arbitres de la province, et ces arbitres sont notamment affiliés au club de Libramont.
- g) Une nouvelle session d'examens aura lieu durant la 1ère quinzaine d'octobre 2023.
- h) 2 arbitres, Roger Gruselin et Alain Dachy ont décidé d'arrêter l'arbitrage. Un grand merci eux pour tout ce qu'ils ont donné pour l'arbitrage pendant toutes ces années.
- i) Il est également de notre devoir de féliciter Anne-Marie Habets qui a été réélue, lors de la dernière AG de la FVWB, à l'unanimité administratrice et qui, plus est, a été réélue secrétaire de la fédération par l'unanimité des administrateurs.
- j) Le président termine par un point négatif : des matchs se sont déroulés dans une ambiance d'agressivité, de manque de sportivité, de manque de respect de l'adversaire. Ce genre de comportement n'a rien à faire dans le volley-ball et, en l'absence de possibilité d'intervention via les règlements en place, c'est aux responsables de clubs à faire le nécessaire pour que ces comportements n'aient pas lieu dans leurs salles et il espère que le fairplay retrouvera le chemin de toutes les salles dès septembre prochain.

3. REMISE DES COUPES AUX DIFFERENTS CHAMPIONS PROVINCIAUX.

Notre responsable des rencontres procède à la remise des coupes à :

Libramont en P1 messieurs

Virton en P2 messieurs

Stabulois en P1 dames

La Marquise Habay en P2 dames

La Vierre en P3 dames

La Vierre en P4 mixte

Pétange en loisir

4. STRUCTURE DES CHAMPIONNATS 2023 – 2024.

Le début du championnat est fixé au week-end du 16/17.09.2023.

a) Chez les dames, si la P1 est composée de 12 équipes, la P2 est actuellement composée de 11 équipes et la P3 de 13 équipes. Mais, il est laissé à l'équipe de Stabulois la possibilité de passer de P3 en P2, et si Bouillon, descendante de promotion décidait de ne pas s'aligner, il serait demandé à Fémina Bastogne d'envisager la possibilité de passer de la P2 à la P1. Pour la P3, il sera possible d'inscrire de nouvelles équipes jusqu'au 30.09. Pour cette série, il sera créé une sous-série A (équipes du sud) et une sous-série B (équipes du nord). A l'issue du championnat régulier, seront organisés des play-offs croisés.

b) La P4 mixte verra son calendrier basé sur 10 équipes, et si elle n'est composée que de 8 équipes, des play-offs seront organisés.

c) Chez les messieurs, le calendrier de la P1 sera basé sur 8 équipes avec des play-offs classiques à l'issue du championnat régulier. Il est proposé aux équipes de P2 ayant déjà participé au championnat P2 la saison écoulée de disputer le championnat de P1, mais une réponse ferme de leur décision est demandée pour la fin de semaine. Pour le championnat de P2, le calendrier sera basé sur 10 équipes. De nouvelles équipes peuvent s'inscrire jusqu'au 30.09. Au-delà de cette date, elles joueront les matchs restants du 1er tour mais les résultats des matchs seront retirés.

d) Des questions quant à l'organisation future des championnats sont posées par des responsables de clubs comme : A terme, est-il possible d'envisager 1 série U17, ou bien : Comme les scolaires filles étaient nombreuses au championnat des jeunes, ne serait-il pas possible d'organiser un championnat complet scolaire. Même si ces questions sont fondées, il n'en reste pas moins qu'une telle organisation est liée aux occupations de salles et à la participation de ces tranches d'âge aux championnats séniors.

e) Pour ce qui concerne la coupe Messieurs, il pourrait y avoir un pré-tour début septembre, mais les nouvelles équipes de P2 peuvent refuser leur participation à cette compétition.

f) Chez les dames, la coupe concerne toutes les équipes de P1 et de P2 et un pré-tour aura lieu le week-end du 09/10.09.2023.

5. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS PROVINCIAUX.

a) Le responsable des règlements rappelle que le règlement d'ordre intérieur ainsi le règlement de compétition sont de la compétence du CA et qu'aucune modification n'y a été apportée depuis la dernière réunion.

b) Il en est tout autrement des statuts qui ont dû être modifiés suite aux nouvelles règles en matière d'asbl. Et comme la validation de ces changements est de la compétence de l'Assemblée Générale, les statuts modifiés seront joints à l'invitation. A cet égard, il est rappelé que 75% des membres sont requis pour que ces changements soient validés. En cas d'une participation inférieure, l'AG n'aura pas lieu et sera reconvoqué à une date ultérieure.

c) Il est fait un rappel aux clubs concernant le règlement des PO.

d) Un responsable de club demande que le règlement du championnat « Réserve » soit modifié de manière à éviter que des joueurs de promotion ou de P1 viennent jouer des matchs de réserve P2.

Malheureusement, la plupart des arbitres ne contrôlent pas la feuille de réserve.

- e) C'est la dernière année que les feuilles de match papier seront autorisées pour les matchs réserve. Il y a donc lieu de veiller à ce que les dispositions soient prises pour faire face à ce changement.
- f) Au niveau du règlement de compétition, des changements vont être apportés aux frais de changement de match. Ceux-ci seront gratuits jusqu'à la publication des désignations par la commission d'arbitrage. Après, il y aura une gradation en fonction du délai, et 5 jours ouvrables avant le match, il ne sera plus possible d'effectuer des changements, sauf bien sûr des cas de force majeure.

6. DIVERS.

- a) Comme déjà dit précédemment, le responsable mini-volley veut le relancer dans la province. Donc, pour se faire une idée, il sonde les clubs pour se faire une idée du nombre qui est intéressé. Il adressera un mail au courant du mois d'août pour fixer avec les clubs intéressés ce qu'il y aura lieu de faire en la matière. M. Forget rappelle à ce sujet l'importance du mini-volley au sein des clubs et de la province. Plus jeunes ils commencent à être formés, plus jeunes ils deviendront les espoirs des clubs qui les forment. Et les jeunes sont plus réceptifs aux remarques que les entraîneurs pourraient leur faire.
- b) Au niveau de la commission technique, il est rappelé que 2 stages de volley-ball sont organisés par l'ADEPS à l'hydrion en février et en juillet, et que notre stage de la Toussaint débutera maintenant le dimanche soir pour se terminer le jeudi dans l'après-midi.
- c) Les entraînements provinciaux ont été fixés à Martelange les 2èmes dimanches de chaque mois.
- d) Enfin, pour terminer, les clubs sont informés que la réunion pré-calendrier est fixée au 4 juillet prochain.